

CARNET DE VACCINATION

Mots clés : Vaccin, Prévention, Infection, Fièvre jaune, Quarantaine

La mise à jour du **carnet de vaccination** peut demander plusieurs semaines selon la destination choisie. Aussi n'attendez pas la veille de votre départ pour vous prémunir contre les risques infectieux.

Règle impérative

À retenir : Supposons que votre voyage vous fait traverser ou survoler un pays infecté par telle ou telle maladie infectieuse (exemple la fièvre jaune). À votre arrivée à la destination choisie, deux cas se présentent.

La maladie est aussi présente. Il est possible qu'aucun contrôle de votre vaccination ne soit réalisé par les autorités sanitaires au poste frontière ou à la descente de l'avion si vous n'avez que survoler le pays infecté. Le pays considère que vous êtes suffisamment averti pour ne pas prendre le risque de ne pas être vacciné. Il peut aussi le faire, histoire de vous faire payer une amende si vous n'êtes pas vacciné...

La maladie est absente dans le pays visité, mais comme vous pouvez avoir été contaminé lors d'une escale, d'un déroutement imprévisible ou d'un séjour dans un pays dans lequel la maladie sévit, la présence des mêmes insectes vecteurs susceptibles de la propager vous oblige à être vacciné. Vous pouvez avoir à payer une amende en cas de non vaccination mais surtout de subir une mise en quarantaine forcée. Ce qui n'est guère souhaitable. C'est pourquoi, il est préférable d'être vacciné de toute maladie qui sévit sur le continent que vous allez survoler ou dans lequel vous séjournerez. Sans oublier le risque vital que vous prenez à ne pas le faire. Les maladies concernées sont généralement mortelles.

La quarantaine forcée, en l'absence d'immunisation prouvée par votre carnet de vaccination, suite au contrôle des autorités sanitaires vous expose à devoir supporter, manu militari, une observation de (x) jours coincé sous une moustiquaire et peut-être dans des locaux au confort spartiate.

La durée imposée correspond à la durée d'incubation de la maladie. L'absence de symptômes de la maladie au-delà de ce délai confirme votre état de « réservoir non infectant » pour les insectes vecteurs présents dans le pays.

Si la santé n'a pas de prix, l'immobilisation forcée dans une structure sanitaire qui peut laisser à désirer est dérangeante. Elle complique le bon déroulement d'un voyage préparé de longue date.



La remise à jour de votre carnet de vaccination peut être réalisée par votre médecin traitant ou d'autres soignants, en consultation, pour la plupart des vaccins recommandés : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche ; hépatite A et B, typhoïde, méningocoque, grippe. Certains vaccins particuliers comme la fièvre jaune, la rage, l'encéphalite à tiques, le covid, la variole ne sont injectés que dans un **centre de vaccination agréé**.

voyage-aptitude-senior.fr©création décembre 2007

Mise à jour 2022 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais